N° 6

ETABLISSEMENT THERMAL DE GRENOBLE.

COMPLÉMENT DE LA DÉMONSTRATION

Donnée dans l'exposé de M. Thomas, ingénieur, quant à la création de cet établissement.

Déclaration de MM. Arnaud, entrepreneurs.

L'exposé de M. Thomas, ingénieur, publié par nous le 12 du mois dernier, quoique ayant généralement porté la conviction dans les esprits, sur l'incontestable possibilité d'amener les eaux de la Motte jusque dans Grenoble, trouvait néanmoins, même parmi les hommes d'expérience et de savoir, quelques incrédules, relativement au chiffre de la dépense des travaux à exécuter. Le devis de ces travaux n'ayant pas été communiqué, ces doutes pouvaient être légitimes, quoique notre ingénieur eût déclaré, qu'à raison de la nature des constructions et des fournitures, dont le prix était parfaitement connu, à raison aussi de l'absence de toutes ces éventualités qui font surgir ce que l'on nomme des travaux imprévus, il avait la confiance que ce chiffre, dont il portait le *maximum en nombres ronds*, à 1,400,000 francs, ne serait point dépassé. Cette prudente réserve du doute ne saurait être improuvée, en présence de tant de mécomptes, dont les devis sont généralement la source. Désirant toutefois arriver à ce qu'il ne pût y avoir place pour la plus légère incertitude, sur la dépense où la construction des thermes de Grenoble devrait nous conduire, nous avons demandé à M. Thomas le prompt envoi de son devis détaillé, accompagné de plans, pour en faciliter l'intelligence.

Ces documents nous étant parvenus le 15 du mois dernier, nous les avons aussitôt livrés à MM. Arnaud, entrepreneurs, qui, à raison de leur habileté et de leur solvabilité bien connues, ainsi que sous tous les autres rapports, méritent la plus haute confiance. MM. Arnaud, après une étude approfondie de toutes les parties du devis, après nous avoir

demandé quelques explications, que nous avons pu leur donner immédiatement, viennent de nous remettre, avec autorisation d'en livrer le contenu à toute la publicité que nous jugerions convenable, la déclaration suivante ;

Savoir :

« Nous soussignés Arnaud (Jacques) et Arnaud (Joseph),
« entrepreneurs de travaux publics, prenons l'engagement
« formel d'exécuter à nos périls et risques, moyennant la
« somme de *treize cent cinquante-quatre mille francs*, tous les
« travaux relatifs à la conduite des eaux thermales de la
« Motte à Grenoble, conformément aux plans et devis esti-
« matifs dressés par M. Thomas, ingénieur, professeur de
« l'école centrale des arts et manufactures de Paris, sous
« la date du 2 mai 1844.

« Grenoble, 15 juin 1844.

« *Signés :* ARNAUD (Jacques), ARNAUD (Joseph). »

Cette déclaration est un fait capital, dans la marche des études pour la création des thermes de Grenoble. D'abord, il ne sera plus permis dire : votre devis s'élève à 1,400 mille frans, mais qui nous garantit que la dépense n'arrivera pas à 3 ou 4 millons?..... La déclaration Arnaud, répondrons-nous..... évidemment le chiffre de la dépense totale n'atteindra pas à 2 millons; elle excèdera de peu, celui de 1,800 mille francs, y compris la construction du bâtiment thermal, et l'achat des eaux, ainsi que nous l'avons toujours annoncé. — C'est ensuite une sanction de la plupart des dispositions arrêtées par M. Thomas, et présentées dans son exposé. Il en découle une solution implicite de la plupart des questions, qui viennent se rattacher à cette grande entreprise; y compris même celle de la conservation de la chaleur des eaux, à la température nécessaire, pour l'administration des douches et des bains les plus chauds. En effet, cette conservation n'est, au dire de nos hommes spéciaux, les plus compétents sur cette matière, qu'une question d'argent; à tel point qu'ils ont déclaré, pouvoir garantir même une température supérieure, s'ils n'étaient pas limités par le chiffre de la dépense. Or le chiffre auquel viennent s'arrêter, les frais de construction de la conduite des eaux, tel qu'il résulte de la déclara-

tion de MM. Arnaud, et qui, selon toute probabilité, subirait une réduction, quand l'entreprise sera mise en adjudication (1), est bien inférieur à celui auquel on craignait de le voir s'élever. On pourrait donc au besoin, consacrer encore à ces précautions si multipliées, que l'on trouve dans le travail complet de M. Thomas, pour échapper à la déperdition du calorique de nos eaux thermales, plusieurs centaines de mille francs, sans que le chiffre total de la création des thermes de Grenoble, ne vînt à dépasser des limites rationnelles. Par conséquent on peut considérer cette grande question, de l'abaissement de la température des eaux, comme étant implicitement résolue.

Que manque-t-il donc pour accomplir cette grande création des thermes de Grenoble, qui doit à la fois honorer le pays et le mettre en relief aux yeux du Gouvernement; qui doit avoir du retentissement dans toutes les villes de France, et devenir la source intarissable des plus grands biens, pour le pays et pour l'humanité ?....... Que manque-t-il ?..... Le bon vouloir et le consentement d'un seul de ses citoyens,..... de M. P. Breton.

Les actionnaires de sa compagnie, avec lesquels nous nous sommes entretenus des thermes de la Motte, se déclarent prêts à céder à leur ville natale, sur la première demande qui leur en sera faite, tous les droits dont ils sont investis, sans autre exigence que le remboursement de ce qu'ils ont avancé.

Nous adjurons donc M. P. Breton, au nom de tous ses concitoyens, de s'expliquer avec franchise et loyauté, à la face du pays. Qu'il nous fasse connaître les préoccupations qui l'absorbent et l'entraînent; qu'il nous dise, par quels moyens il pourra remplacer à la Motte, le bien vraiment incalculable, que produirait l'établissement thermal de Grenoble, non-seulement pour ses habitants malheureux, mais encore pour la ville même, dans un état de déclin alarmant, mais encore pour tout le département de l'Isère et pour les cinq ou six départements dont nous sommes environnés. Il s'agit d'un pacte de famille, qui ferait cesser la division déplorable, que son entreprise est venue introduire parmi nous,

(1) Nous pourrions d'autant plus compter sur cette réduction, qu'une autre compagnie, à la tête de laquelle se trouve M. Félix Giraud, nous adresse aujourd'hui une déclaration semblable à celle de MM. Arnaud.

et réunirait tous les enfants de Grenoble en un seul faisceau, et dans une communauté d'action pour relever la cité. Il ne peut rester éloigné du drapeau commun, sans de graves motifs, dont il doit instruire ses concitoyens.

Qu'il se souvienne que Grenoble avait un droit de premier occupant, sur les eaux de la Motte, par les études qu'en avait faites le maire de la ville, depuis longues années, et qui se continuaient, alors qu'il est venu lui-même substituer son entreprise à ces études. — Il ne saurait avoir oublié non plus, que dès son début, il vint nous assurer qu'il se retirerait, si le projet de la création des thermes de Grenoble, dont il croyait, vers ce temps, l'exécution absolument impraticable, venait plus tard à présenter des chances de succès ; que cette honorable manifestation, il lui donna une sorte de sanction, par sa déclaration, faite sur *le Courrier de l'Isère* du 27 juillet dernier : « *en travaillant pour la réalisation du seul projet possible*, nous dit-il alors, *j'ai la conscience d'agir en bon citoyen et dans l'intérêt du pays.* »

Hé bien ! le projet de la création des thermes de Grenoble, qu'il croyait inexécutable, de nouvelles études ont prouvé qu'il pouvait facilement se réaliser. Dès lors en persistant au maintien de son établissement, M. P. Breton, loin d'agir *comme un bon citoyen et dans l'intérêt du pays*, ferait au contraire à sa ville natale, le plus grand mal qu'homme ait jamais pu lui faire ; en lui ravissant à toujours le seul avenir qui lui reste, pour la relever de l'état de prostration, où chaque jour vient l'abaisser de plus en plus ; en privant une foule innombrable d'infortunés, du seul moyen de guérison dont ils puissent s'approprier l'usage ; en deshéritant Grenoble de ressources, qui pourraient acquérir un immense développement.

Hé ! comment un homme au cœur droit, généreux et bien placé, où les mots solennels de patrie, d'honneur et d'humanité, ont encore quelque retentissement, pourrait-il hésiter, après le simple rapprochement des résultats qui doivent être attendus de l'un et de l'autre établissement.

M. P. Breton ne saurait ignorer non plus que la commandite, dans plusieurs de ses communications, soit au premier magistrat de l'Isère, soit à la commission de Grenoble, s'est constamment exprimée, de manière que l'on ne pût douter de ses dispositions favorables, à la substitution, dont la question se représente aujourd'hui ; que dans sa lettre du 3 octobre

1843 écrite à la même commission, et signée Humbert Dubouchage, Jayet et Perrard, on trouve le passage suivant :

« Les membres de la commission de commandite, sont « presque tous citoyens de Grenoble, et *ce titre leur fait « un devoir d'accompagner de leurs vœux, la réussite du projet « de M. Berriat. Nous ne doutons pas que tous ceux de nos « actionnaires qui s'honorent de ce titre, ne partagent nos vœux « et nos sympathies, et ne se joignent à nous* POUR FAVO- « RISER CETTE GRANDE ENTREPRISE, *si les éléments de « sa réussite* parviennent un jour à se réaliser. »

Et ce serait après d'aussi solennelles démonstrations, précédées et suivies de promesses, d'engagements, de concours, donnant l'assurance d'une substitution, de l'entreprise du pays à celle de la Motte; ce serait en outre, après que la compagnie de Grenoble, puis le maire de la ville et le conseil municipal, puis encore le premier magistrat et le conseil général de l'Isère, puis enfin toute la population, croyant réciproquement, pouvoir y ajouter aussi la foi la plus entière, auraient, savoir : les premiers ordonné la continuation d'études graves et coûteuses, dont la dépense ne s'élèvera pas à moins de 8 à 10,000 francs ; ensuite le conseil-municipal et le conseil-général dans un vote des plus significatifs, auraient accordé ou fait espérer leurs concours, pour des subventions très-considérables; et en dernier lieu après les souscriptions des habitants, arrivant à 500,000 francs... ce serait après de semblables démonstrations, disons-nous, après ce nombre de faits d'une signification non douteuse, que la commandite ou l'associé-gérant, chercheraient à faire surgir des entraves à la création des thermes de Grenoble !!!

Un fait aussi insolite, aussi étrange, aussi malheureux, et qui jamais, dans aucun temps, dans aucun lieu, ne se produisit, accompagné de circonstances aussi déplorables, serait à faire désespérer du sort de notre beau pays; car on y verrait l'atteinte la plus grave à l'esprit de famille, à l'esprit d'association, qui, seuls, peuvent conduire les villes à la prospérité. Et si l'on ajoutait, que cette opposition ne saurait trouver même le plus léger appui, sur des intérêts privés que l'on viendrait froisser; et qui peuvent quelquefois colorer une résistance au bien général, sans néanmoins la justifier, on en demeurerait véritablement confondu.

Que M. P. Breton pardonne cette disgression. En y dépeignant sous de vives couleurs, qui néanmoins sont vraies et dans la nature du sujet, ce qu'aurait de désastreux pour l'avenir du pays, et pour une foule innombrable d'infortunés, toute opposition venant se manifester contre une création, qui ne saurait réunir plus de sympathies et de vœux, un concours plus général d'adhésions et de sacrifices, il ne nous est cependant pas venu dans la pensée, qu'il pût se faire l'artisan d'une résistance quelconque; lui surtout, après de solennelles promesses, pendant le cours des études élaborées sur cette création. Mais le silence obstiné où, depuis trois mois, se renferme la commandite, et qu'elle n'a rompu que pour faire à la ville de Grenoble, des conditions qu'elle n'avait pas le droit d'imposer à ses concitoyens, doit être pour nous une suffisante justification. — Il ne tient qu'à lui d'ailleurs, de prouver combien nos réflexions étaient inopportunes, déplacées même, en convoquant immédiatement l'assemblée générale des actionnaires, pour permettre les fouilles qui doivent être faites à la Dame; afin que la commission des thermes de Grenoble, aussitôt que l'on aura reconnu l'existence d'une quantité d'eau suffisante, pour l'établissement à créer, puisse, étant régulierement constituée, entrer en arrangement avec MM. les actionnaires de la compagnie. — En agissant ainsi, M. Breton acquerra des titres impérissables à l'estime de ses concitoyens, comme à la reconnaissance du pays. — Dans tous les cas, il ne peut échapper à la nécessité des explications, que lui demandent les habitants par notre organe.

MM. les actionnaires de la compagnie la Motte-les-Bains, citoyens de Grenoble en même temps, prétendraient en vain, ainsi que nous l'exprimait dernièrement l'un d'entre eux, que dans cette lutte ouverte, leur ligne de conduite dût être la neutralité. Le débat qui s'agite n'est point entre deux compagnies rivales. Dans l'un des camps se trouve un petit nombre d'hommes seulement, armés pour la défense unique d'un puéril intérêt d'amour propre, auxquel ils sacrifient les droits les plus sacrés. Dans le camp opposé est la ville de Grenoble et son avenir tout entier!!... Rester muets, froids et impassibles dans ce grave conflit, semble être une approbation tacite, des efforts que l'on fait pour éluder, effacer, anéantir un engagement d'honneur; c'est donner lieu de croire qu'il ne fut de leur part, qu'un leurre envers leurs concitoyens. Hé! Grenoble venant à succomber dans cette lutte, penseraient-ils échapper à ce remords, qui poursuit

l'homme vertueux et bienfaisant, quand il peut se reprocher d'avoir empêché le bien par son inaction.

Associé-gérant, commandite, actionnaires de la compagnie Breton, ah! croyez-moi, vous vous feriez une position bien déplorable dans Grenoble, si votre établissement, pour le malheur du pays, venait à se raffermir, à prospérer, à à se consolider. Le renouvellement de chaque année, s'ouvrirait par le triste spectacle d'une assemblée composée de quarante à cinquante de ses enfants, convoqués pour la répartition de bénéfices, qui devaient être l'appanage de la mère-patrie. Vous entendriez peut-être autour de vous de pénibles réflexions : ces avantages, pourrait-on vous dire, vous les eussiez recueillis et sans aucun doute, ils auraient été supérieurs, dans l'établissement de Grenoble. Vous n'auriez pas en outre condamné, des milliers d'infortunés, vos concitoyens, vos frères, par votre indifférence à remplir un engagement solennel, à languir et mourir dans le besoin et la souffrance.

Grenoble, qui fut toujours renommé pour le civisme de ses habitants et par leur amour pour la cité, n'aurait pas constamment sous les yeux un antagonisme, inconnu jusques alors; cette division de la famille, dont une portion presqu'imperceptible, vint faire acte d'hostilité à la masse; et cette entreprise, constituée à son détriment, pour recueillir l'héritage auquel il était appelé........ Déjà nous pourrions reconnaître les pernicieux effets de ce triste antagonisme, dans une froideur apparente, de quelques personnes, sur le succès de la création des thermes de Grenoble, nonobstant l'unanimité des vœux de leurs concitoyens. Froideur née de la crainte de blesser soit un ami, soit un parent, soit enfin de certaines relations, en agissant à découvert pour appuyer ce projet, ou bien en exprimant avec courage, ce que l'on se dit tout bas, sur la malheureuse concurrence qu'est venue faire, à la mère-patrie, la compagnie Breton.... ah! croyez-moi, je le répète, hâtez-vous de repousser, de répudier ce désolant avenir, comme le don le plus funeste que vous puissiez léguer au pays; hâtez-vous de l'étouffer dans son germe et de rentrer au bercail : vous en avez le pouvoir, ayez en la volonté....

Et vous, habitants de Grenoble, comment avez-vous répondu à notre appel du 12 mai? Quelles démarches avez-vous faites? La démonstration solennelle et réitérée des quatre mille ouvriers, composant vos bureaux de bienfai-

sance mutuelle, par leurs commissaires généraux, les instances de ces derniers près de la commandite Perrard, leur exposé si simple et si touchant, la peinture des maux de leurs frères, n'ayant pu fléchir la résistance *démoralisante* que l'on vous oppose, vous ne devez point pour cela vous rebuter. Persévérance et courage, voilà les armes, au moyen desquelles, on arrive à ses fins; surtout quand on a pour soi la raison et la justice, et quand on plaide pour un grand intérêt public, ainsi que pour la sainte cause de l'humanité.

Continuez donc de marcher, d'agir et de faire entendre des voix unanimes, pour l'accomplissement de notre grande création; que vos mots de ralliement soient :

« Thermes de Grenoble,
« Appel à la Compagnie Breton. »

Que ces mots se mêlent à tous vos entretiens; qu'ils soient inscrits en caractères apparents sur les murs de *tous vos* centres de réunions, lieux d'assemblées, cafés, etc. Qu'ils soient placés contre les vitraux de vos échoppes, de vos boutiques, de vos magasins et de vos ateliers; afin qu'ils puissent, comme un sujet de reproche, frapper constamment les yeux de ceux dont la triste indifférence et la froide inhumanité, les laissent insensibles et glacés, au récit de tant de besoins et de souffrances et devant la manifestation des vœux de leurs concitoyens, si universellement exprimés. — Si enfin toutes ces démonstrations restent sans résultats, nous vous convoquerons en assemblée générale, pour discuter l'emploi d'autres moyens... sans jamais sortir de la limite des convenances du langage, *des voies de l'ordre le plus rigoureux et de la plus scrupuleuse légalité :* c'est ainsi, et *jamais autrement*, que doivent s'exprimer et agir, les citoyens dévoués à leur pays, les véritables amis de la liberté. — Le génie tutélaire de Grenoble, n'en doutez pas, viendra nous inspirer.....

Grenoble, le 25 juin 1844.

H. BERRIAT,
Conseiller municipal.

Grenoble, Typographie de F. ALLIER, Grand'Rue, Cour de Chaulnes.